

COMPTE RENDU SEANCE DU 28 Août 2015
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : M. Christian MAZIERE, Maire, M. Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Mme Sylviane NEE, adjoints, M. Henri ROBERT, M. Claude BERSAC, M. Bernard MOIRAND, Mme Anne KLEINE, Mme Céline REJASSE, conseillers municipaux

Absents excusés : M. Thierry DENEPOUX, M. Laurent MAZIERE, Mme Frédérique VALLON,

Pouvoirs : M. Thierry DENEPOUX à Mme Sylviane NEE, Mme Frédérique VALLON à M. Claude BERSAC

Secrétaire de séance : Mme. Céline REJASSE,

Le compte rendu de la séance du 31 JUILLET a été approuvé.

1°) BUDGET ASSAINISSEMENT VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 23/06/2015 N°2

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires :

Pour la section fonctionnement dépenses, au compte 658, il manque 1€. Pour la section investissement recettes, au compte 2812 il manque 3€.

Il convient de faire la Décision Modificative suivante :

Fonctionnement dépenses

Compte 023 virements à la section d'investissement -3 € Compte 658 charges diverses +1 Compte 626 frais postaux et télécommunication +2

(qui s'explique par une recette supplémentaire de 3€ -1€ pour le 658 soit 2€)

Investissement recettes

Compte 021 virements à la section de fonctionnement -3 € Compte 2812 autre immobilisation corporelles +3 €

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibéré à l'unanimité.

2°) MONTANT DE LA RODP PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

M. le Maire expose que le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 28.60% applicable à la formule de calcul issue du décret précité. Pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, le montant dû par ERDF en 2015 s'établit ainsi qu'il suit

Montant plafond en 2014 195 €

Taux d'augmentation de

l'index ingénierie 1.04 %

Montant plafond en 2015 : 197.02 € **Arrondi à 197 €**

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

3°) REPAS DES AINES CHOIX DU TRAITEUR

Mme Sylviane NEE, informe qu'elle va envoyer un courrier d'invitation pour le repas des aînés qui aura lieu le 4 octobre à 142 personnes qui ont + de 65 ans.

M. Christian MAZIERE demande comment faire si le mari ou l'épouse, n'a pas l'âge requis. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide si le cas se présente de leur faire la gratuité. Mme Sylviane NEE présente les différents devis des traiteurs pour le repas et le courrier qui sera destiné aux aînés. Après étude des devis, le Conseil retient Mr BOUFFIER Vincent comme traiteur.

4°) SALLE DES FÊTES – SALLE POLYVALENTE :

- DEVIS NETTOYAGE SALLE POLYVALENTE

Monsieur Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD présente 2 devis pour le nettoyage annuel de la salle polyvalente qui comprend l'ensemble des locaux, murs, sol vitres...ainsi que le nettoyage du plafond (décoller les scotchs, aspirer sur les poutres). L'entreprise Cool Boulazac a été retenue.

- **CONVENTION DE LOCATION** : Avec discussion et sur décision du Conseil, il est demandé pour éviter le tapage nocturne, constaté à plusieurs reprises lors de la location de la salle polyvalente, que soit ajoutée à l'article 13 de la convention de la location une heure limite pour la musique. Ce rappel sera affiché dans la salle.

Mme Sylviane NEE demande d'installer des filins ou câble permettant d'accrocher des décorations, afin de mettre des punaises ou du scotch sur les murs ou portes. M Jean Pierre CHATEAUREYANUD va prendre en charge ce travail.

5°) COMPTE RENDU COMMUNE NOUVELLE

Mme Sylviane NÉE rappelle que lors du Conseil Municipal du 3 juillet, elle a demandé au Conseil de délibérer et de se prononcer pour un rapprochement éventuel en faveur des communes nouvelles ou non. Lors des différentes réunions avec les autres communes, aucune avancée n'a été réalisée, les Conseils Municipaux des communes voisines n'ayant pas délibéré non plus. Elle informe qu'il devient urgent de prendre une décision car il en va du devenir de l'école de La Chapelle Faucher et qu'ainsi il n'y aurait pas de baisse des dotations. Elle demande qu'un vote à bulletin secret soit fait « pour ou contre les Communes Nouvelles ». Monsieur le Maire intervient en précisant que le Conseil a déjà donné son accord pour que Mme Sylviane NEE poursuive les discussions sur les Communes Nouvelles. M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD demande « qu'est ce qu'un vote apportera de plus puisque Sylviane NEE a déjà été mandatée par le Conseil ».

Tous les Membres présents + les deux pouvoirs votent « oui je suis pour que la commune de LA CHAPELLE FAUCHER continue les discussions avec les communes voisines qui le souhaitent et élabore avec elles un projet de territoire et une charte précisant le mode d'organisation de la future commune nouvelle ».

M. le Maire pense que pour lui la commune de Milhac de Nontron ne viendra pas avec nous car elle garde les écoles et le SVS avec le RPI existant. La prochaine réunion sera le mardi 15 septembre à Villars ne seront présents que les représentants des communes qui ont voté oui.

6°) HORAIRE REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Lors du dernier Conseil il a été demandé si les réunions du conseil municipal pouvaient commencer à 20 h au lieu des 20 h30.

Après vote : 7 oui 1 contre 2 abstentions, l'horaire pour la réunion du conseil reste donc fixé à 20h30.

7°) APPROCHE DE LA STAGIAIRISATION DE KARINE BLEYNIE SECRETAIRE DE MAIRIE :

Monsieur le Maire présente le travail de la Secrétaire de Mairie Karine BLEYNIE et propose qu'elle soit titularisée, Mme NEE précise qu'elle est favorable à la stagiairisation, mais demande qu'un effort soit fait sur la rédaction des courriers et des comptes-rendus. Après discussion le Conseil adopte à l'unanimité à compter du 1^{er} janvier 2016 la stagiairisation de la Secrétaire de Mairie Karine BLEYNIE.

8°) DOMAINE BARBARIE : Mme Sylviane NEE informe que la DRAC Aquitaine s'intéresse au domaine BARBARIE pour créer un lieu de rencontre et de réflexion à partir de l'art contemporain. Une 1^{ère} visite a été effectuée le 22 juillet et une 2^{ème} visite est prévue afin de mettre au point les détails nécessaires à une première expérience en juillet 2016.

Les 7 écoles d'Art de la Grande Région Aquitaine feront de ce lieu un lieu de résidence d'été pour étudiants, enseignants chercheurs..... Mme Sylviane NEE et M. Claude BERSAC ont rencontré Gilles BARBARIE pour lui présenter ce projet en vue de la création d'un centre de recherche, d'expérimentation et de transmission à partir de l'Art moderne. Une session d'expérimentation avec les écoles de Bordeaux, Tarbes, Limoges est prévue pour juillet 2016.

Il faudra prévoir le nettoyage du terrain, des toilettes sèches, des douches et un espace cuisine. Le Conseil Municipal est d'accord pour mettre à disposition la cantine de l'école puisque celle-ci sera fermée.

Une prochaine visite est prévue avec M. FLEURY Conseiller Artistique DRAC Aquitaine et 4 personnalités du domaine artistique (enseignants et coordinateur du projet).

QUESTIONS DIVERSES :

Mme Sylviane NEE rappelle qu'il faut répondre au dossier pour l'accessibilité des handicapés avant le 27 septembre et qu'ensuite on a un délai de 3 ans pour réaliser les travaux (pouvant aller jusqu'à 6 / 9 ans). Messieurs Jean Pierre CHATEAUREYNAUD, Bernard MOIRAND et Madame Sylviane NEE s'en occupent.

M. le Maire lit le Mail de l'AMF (Association des Maires de France) concernant la pétition de soutien pour la baisse des dotations et informe qu'une manifestation est prévue le 18/09 de 10h à 12h. Mobilisation de la population Un affichage sera fait.

M. Jean pierre CHATEAUREYNAUD informe que M. NIBAUT de la Communauté de Communes Dronne et Belle est venu pour voir l'aménagement du lavoir. Il propose la création de 2 avaloirs et d'1 déversoir qui sera fait à hauteur du merlon situé sur le chemin d'accès à la rivière. Les 2 avaloirs seront faits à hauteur de l'aqueduc traversant la route. Ses travaux seront pris en charge par la Communauté de Communes Dronne et Belle.

Pour le mur de soutènement qui est à la charge de la Commune M. Claude BERSAC se propose de le faire avec d'autres participants ; Pour les trottoirs du pont vers la bascule, la solution pour éviter le ravinement la solution serait de faire un revêtement avec un liant et du calcaire. Un devis sera proposé par M. NIBAUT de la Communauté de Communes Dronne et Belle.

Pour info la route qui tend du Petit Jumilhac et qui va au carrefour de Villars Saint Pierre de Côte va être remise en état.

Pour les arbres qui sont tombés sur la rivière Le SRB Dronne (ex Symage) n'a rien fait.

M. JOUDINAUX (Architecte) demande à la commune de prendre position pour le lancement du projet sur les travaux de l'église. Au vu des sommes à engager, le Conseil se prononce contre le lancement des travaux.

Mme Sylviane NEE informe qu'une réunion le 1^{er} septembre aura lieu à la mairie de Villars au sujet de la fermeture de l'école de La Chapelle Faucher et des modifications du SVS (Syndicat à Vocation Scolaire) de Villars /Saint Pancrace.

Courrier du Maire de Saint Front d'Alemps qui déplore que la Commune de La Chapelle Faucher soit venue chercher les bureaux dans son école alors qu'un prêt de matériel entre les 3 communes du RPI avait été voté en Conseil d'Ecole. Il demande qu'une convention soit faite. Mme Sylviane NEE en rédigea une.

Mme Sylviane NEE informe que la réunion annuelle des associations se fera le 18 septembre à 19h00.

M. Bernard MOIRAND informe qu'il a reçu la visite d'un conseiller Orange pour la téléphonie Le contrat avait été fait en 2010, pour 3 appels en simultanés avec 3 postes. Pour la nouvelle proposition il propose seulement que 2 appels en simultanés, d'acheter le matériel au lieu de le louer ce qui ferait une économie. 1 113 € ancien contrat tous les ans, 2 500 € pour le nouveau contrat (achat du matériel) et pour chaque année suivante seulement 190 € de maintenance. Proposition nouvelle contrat 2 049 € au lieu de 3 981 €. Il est demandé de voir avec la trésorerie si on peut ajouter l'achat de la téléphonie en investissement pour cette année Si oui le contrat peut débiter en Novembre

M. Bernard MOIRAND informe qu'une réunion du groupe de réflexion de la Communauté de Communes Dronne et Belle sur le Développement a eu lieu

3 axes validés :

- 1) La Communauté de Communes doit montrer l'exemple sur les véhicules électriques, pas de plastiques, plus de papiers.
- 2) Un territoire où il fait bon vivre (valoriser les atouts locaux)
- 3) Partageons nos bonnes pratiques (communication information)

Pour le SPANC La campagne de contrôle des assainissements se poursuit chez les particuliers, mais l'obtention de subvention reste très difficile à avoir.

Des rejets directs existent encore. Un état des lieux de l'assainissement collectif sera demandé aux communes.

Le projet pour les gens du voyage est revu à la baisse à Brantôme (camp pour 10 caravanes 650 000 € au lieu de 1 500 000€). Un seul site a été retenu au lieu de 2 prévus initialement (d'où la différence de coût).

M. le Maire informe qu'il convient de déplacer une charrette car elle déborde sur le chemin rural au lieu dit « le Puy ». Le Maire adressera un courrier à la propriétaire.

M. le Maire clos de débat, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h15.

Le Maire,
Christian MAZIERE.

